

Direction Secteur Développement Urbain
Urbanisme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°AR2022_765

OBJET : ARRÊTÉ D'AUTORISATION D'ENSEIGNE JC DECAUX FRANCE

Le maire de Givors,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8 et suivants,

Vu l'arrêté du maire n°11/086 en date du 22 avril 2011 portant sur la création du Règlement de la Publicité, des enseignes et des préenseignes sur la commune de Givors ;

Vu l'arrêté du maire n°AR20228055 en date du 21 janvier 2022 portant délégation de fonction et de signature à Madame Nabiha Laouadi, 5ème adjointe déléguée à l'urbanisme, à l'habitat et au droit ;

Vu la demande d'autorisation d'enseigne reçue en mairie le 17 octobre 2022, présentée par monsieur Laurent Vaudoyer, au bénéfice de JC Decaux France enregistrée sous le n° DAP 069091222410 ;

Considérant que le projet de l'enseigne JC DECAUX FRANCE respecte la réglementation nationale et le Règlement Local de Publicité.

ARRÊTE

Article 1 : La demande d'autorisation préalable est accordée pour une enseigne JC DECAUX FRANCE installée 298 rue Honoré Pététin 69700 Givors,

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté par :

- publication sur le site internet de la ville de Givors,
- notification à l'intéressé,
- ampliation du présent arrêté au comptable de la collectivité,
- ampliation du présent arrêté au préfet du Rhône.

Article dernier : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la Ville de Givors – PROJET réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le 28 novembre 2022,

Nabiha LAOUADI, 5ème
adjointe déléguée à
l'urbanisme, à l'habitat et au
droit

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

1. AB AVTZ FTFF (ou 2FF ou 2FT) 8GF1GR TO17 Abri PUB avec GR

JCDecaux



Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 069-216900910-20221128-AR2022_765-AR

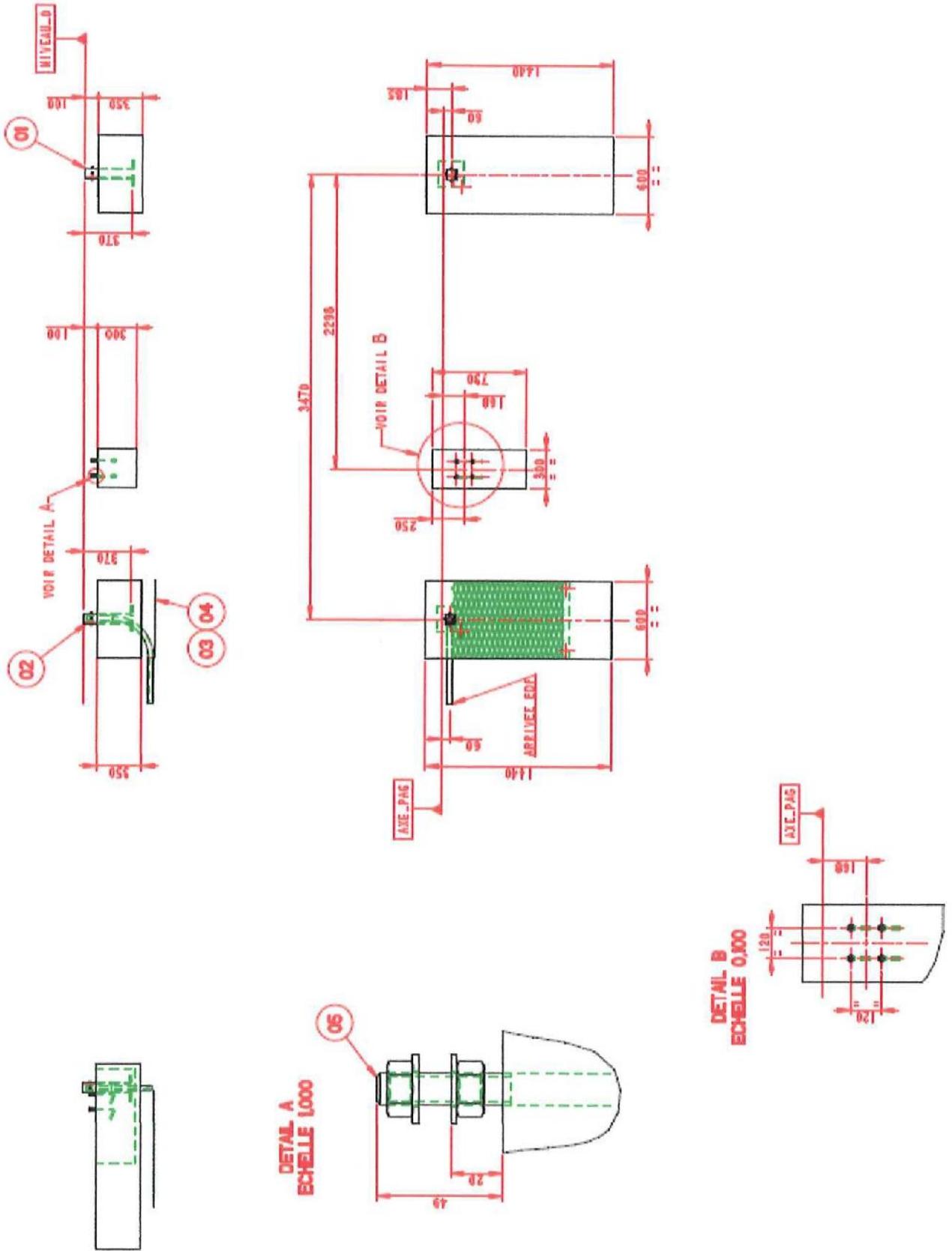


Ville de Givors



Nouvelle génération

1. AB AVTZ FTFF (ou 2FF ou 2FT) 8GF1GR TO17 Abri PUB avec GR





Délé TERRE D'HISTOIRE ET D'AVENIR **de l'Espace Public** Lyon, le 7/10/2022
Direction des Infrastructures & de l'Exploitation
des Mobilités
Service Transformation Espace Public
Unité Mobilier Urbain d'Information & Vélo'v

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 069-216900910-20221128-AR2022_765-AR

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Votre interlocuteur : Francis GIACOMIN
04 26 83 93 02
fgiacomin@grandlyon.com

Monsieur Laurent VAUDOYER
Directeur régional Rhône Alpes
SA JCDecaux
2, rue de Savoie
BP 615
69804 Saint-Priest Cedex

Objet : Marché 2017-560

Nos réf. DIEM/STEP/MU2022-122
OS301_nv_x_abis_cde.docx
LR AR n° 2C 171 436 1727 9

**Marché N°2017-560 - mise à disposition de mobiliers
urbains, supports d'information et prestations de services
de mobilité**

ORDRE DE SERVICE N° 2022-301

COMMANDE DE TRAVAUX – Nouveaux abris voyageurs

OS modificatif

Ville de Givors

Tout le courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
DGEEP – DIEM
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
www.grandlyon.com

Pose – PB E2

Je vous notifie la fourniture et la pose de 35 abris voyageurs sur 35 pour l'année 2022, au titre de la prestation de base E-2.

Commune	Réf.	Nom arrêt	Adresse	Qté/type	Modèle	Engagt.
Ste Foy	ABnvx31	Châtelain	30 rue Châtelain	1 pub	1700 pub gr	ras
Ste Foy	ABnvx32	Chemin des Fonts	Av. du 11 Novembre	1 pub	1700 pub gr	ras
Rechetaillée	À venir	À définir	À définir	2 pub	1700 pub gr	ras
Lyon 7	ABnvx60	Lamothe_Madeleine	3 route de vienne	1 pub	1700 pub gr	ras
Lyon 7	ABnvx61	J Vaillier	Face 21 rue Raclot	1 pub	1700 pub gr	ras
Lyon 7	ABnvx62	Debourg	83 rue Debourg	1 pub	1700 pub gr	ras
Givors	ABnvx63	Pétélin	298 rue Pétélin	1 pub	1700 pub gr	ras
St Genis Laval	AB03084	À définir	Vallon des hôpitaux	1 pub	1700 pub gr	ras
St Genis Laval	À venir	À définir	Vallon des hôpitaux	8 pub	1700 pub gr	ras
Stock	Ras	Ras	Ras	8 non pub	1700 2 grt	ras
Steek	Ras	Ras	Ras	10 pub	1700 pub gr	ras

La pose de ces mobiliers devra être coordonnée avec l'avancement des travaux et selon le piquetage réalisé en présence de la direction Voirie de la Métropole.

Ces mobiliers seront posés sous la référence définie préalablement par JCDecaux.

Coût total de cette prestation = **00,00 €**

Pierre Soulard
Directeur des Infrastructures & Exploitation des
Mobilités



Reçu notification du présent ordre de service

À Saint-Priest, le

L'entreprise JCDecaux,

Le présent ordre de service est à retourner après signature à Monsieur le Président de la Métropole de Lyon - DGEEP - DIEM - 20 rue du Lac – CS33569 - 69505 Lyon cedex 03.

DP5 - Liste des dispositifs de mobilier urbain

Nature mobilier	Form.	Ordre de Service Bon de Commande Courrier/Mails	N°	Commune	Arr.	Adresse	Arrêts	Distance
ABRI ARRIVETZ V2 2FF 8DGF1GR TOIT 1700	2m ²	OS 2022-301 Modificatif	3088	GIVORS		298, rue Honoré Pététin		Pététin



Envoyé en préfecture le 20/12/2022
 Reçu en préfecture le 20/12/2022
 Publié le 20/12/2022
 ID : 069-216900910-20221128-AR2022_765-AR



